

# RÈGLES DE VIE DU CENTRE DE LOISIRS 2026-2027

Le centre de loisirs est un lieu de découverte, de partage et de convivialité. Afin que chacun puisse s'y épanouir dans un climat serein et sécurisé, tous les enfants, les familles et l'équipe d'animation s'engagent à respecter les règles suivantes.

## Les engagements des enfants

Chaque enfant est accueilli dans le respect de sa personnalité et de ses besoins.  
En retour, il s'engage à :

### Respecter les personnes

- Adopter un comportement poli et respectueux envers les autres enfants, les animateurs, les intervenants et toute personne présente au sein de la structure.
- Utiliser un langage adapté et bienveillant.  
S'interdire toute parole, attitude ou tout geste pouvant blesser, intimider, discriminer ou porter atteinte à autrui.

### Respecter les lieux et le matériel

- Prendre soin des locaux, du mobilier, des jeux et du matériel mis à disposition.
- Utiliser les équipements conformément aux consignes données.
- Participer au rangement des espaces et du matériel après les activités.

### Respecter les règles de sécurité

- Suivre les consignes données par l'équipe d'animation.
- Adopter un comportement garantissant sa propre sécurité et celle des autres.
- Signaler à un adulte toute situation présentant un danger ou une difficulté.

### Participer à la vie collective

- Contribuer à une ambiance agréable et conviviale.
- Respecter les règles de vie élaborées collectivement avec les animateurs.
- Faire preuve de coopération, d'écoute et de solidarité envers les autres.

## Les engagements de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation s'engage à :

- Garantir en permanence la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Accueillir chaque enfant et chaque parent avec écoute, respect et bienveillance.
- Énoncer clairement les règles de vie et veiller à leur application de manière juste et cohérente.
- Instaurer un climat de confiance favorisant le respect mutuel, le dialogue et la convivialité.
- Construire, avec les enfants, un règlement de vie adapté à chaque lieu d'accueil.
- Encourager la créativité, la découverte, le jeu et l'autonomie.
- Proposer des projets éducatifs et accompagner les initiatives des enfants afin de les aider à les réaliser.

## L'engagement des responsables légaux

### Respecter le fonctionnement de la structure

- Prendre connaissance du règlement de fonctionnement et en respecter les dispositions.
- Respecter les horaires d'accueil et de départ.
- Informer l'équipe de toute absence ou situation particulière concernant leur enfant.

### Favoriser le bien-être de leur enfant

- Veiller à ce que leur enfant adopte un comportement respectueux envers les autres enfants, les adultes et le matériel.
- Sensibiliser leur enfant aux règles de vie collective et à l'importance du respect mutuel (impliquer l'enfant dans la lecture du règlement intérieur).
- Signaler à l'équipe toute information utile pouvant avoir un impact sur l'accueil ou le bien-être de leur enfant.

### Entretenir une relation de confiance avec l'équipe

- Adopter une attitude respectueuse et courtoise envers les professionnels, les bénévoles et les autres familles.
- Privilégier le dialogue en cas de question, de difficulté ou de désaccord.
- Participer aux échanges proposés par l'équipe lorsque cela est nécessaire au bon accompagnement de leur enfant.
- Les parents ne sont pas autorisés à interpellier, réprimander ou sanctionner un autre enfant ou l'équipe d'animation. En cas de difficulté, ils doivent s'adresser à l'équipe d'animation ou à la direction, qui prendra les mesures adaptées.

### Contribuer à la vie du centre

- Soutenir les actions éducatives menées par l'équipe d'animation.
- Encourager leur enfant à participer aux activités dans le respect des règles établies.
- Être acteur du partenariat éducatif entre la famille et le centre de loisirs.

## Une responsabilité partagée

L'éducation et l'épanouissement de l'enfant reposent sur une coopération entre la famille et l'équipe d'animation. Le respect mutuel, le dialogue et la confiance sont essentiels pour garantir un accueil de qualité et favoriser le bien-être de tous.

## MESURES EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES

Le respect des règles de vie est indispensable au bon fonctionnement du centre de loisirs.

Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité pourra faire l'objet d'un accompagnement éducatif et d'un échange avec la famille. Afin d'assurer un suivi éducatif adapté, l'équipe pédagogique peut tenir un registre de traçabilité permettant de consigner les faits observés et les actions mises en œuvre en cas de difficulté.

Sont notamment concernés :

- les violences verbales ou physiques ;
- les comportements irrespectueux envers les personnes (enfants ou adultes) ;
- les actes de discrimination ;
- les dégradations volontaires ;
- les vols ;
- le non-respect répété des consignes de sécurité ou du règlement.

## Procédure mise en œuvre

- **Information et dialogue**
  - ❖ Les faits sont signalés à la direction et aux représentants légaux.
  - ❖ Un échange est engagé avec l'enfant afin de comprendre la situation et rappeler les règles.
- **Rencontre avec la famille**
  - ❖ En cas de difficultés répétées, un entretien est organisé avec la famille, l'enfant et la direction afin de rechercher ensemble des solutions adaptées.
- **Mesures de protection**
  - ❖ Lorsqu'un comportement met en danger l'enfant lui-même ou les autres, la direction peut décider de son exclusion de certaines activités ou sorties.
- **Exclusion temporaire**
  - ❖ Si les difficultés persistent malgré les démarches engagées, une exclusion temporaire de l'accueil pourra être prononcée.
- **Exclusion définitive**
  - ❖ En cas de faits particulièrement graves ou de manquements répétés compromettant la sécurité ou le bien-être du groupe, une exclusion définitive pourra être décidée par la direction.
- **Accompagnement des familles**
  - ❖ En tant que centre social, toute mesure d'exclusion s'accompagne d'une démarche de dialogue et de soutien auprès de la famille. Notre objectif reste de rechercher des solutions adaptées, d'accompagner les parents dans leurs démarches et, si nécessaire, de les orienter vers les partenaires ou services compétents.

**Ces règles ont pour objectif de garantir à chacun un accueil sécurisé, respectueux et épanouissant, dans l'intérêt de tous les enfants accueillis au sein du centre de loisirs.**

Responsables légaux

Le pôle pyramide

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature suivie de la mention « Bon pour accord »